



CONTRAT DE PLACEMENT DE CONTENEUR DE COLLECTE DE BALLES DE TENNIS ET PADEL USAGEES

Définitions

Conteneur de collecte: mini conteneur en plastique de 240 litres (d'occasion) pour collecter uniquement des balles de tennis et padel (usagées).

C'est un conteneur mobile, pourvu sur trous côtés d'un autocollant comportant des informations sur le concept 'Renewaball®' et un lien vers www.renewaball.com pour des informations complémentaires sur la balle de tennis circulaire.

Sur cet autocollant, on trouve, en tout cas jusqu'en janvier 2023, un logo d'ABN AMRO, sponsor de la balle de tennis circulaire.

Sur le conteneur de collecte, il y a un trou suffisamment grand pour une balle de tennis. Le conteneur est verrouillable, est livré avec un cadenas à clé.

On peut mettre environ 750 balles de tennis dans le conteneur de collecte.

Lieu: Club de tennis, parc de tennis, ou le hall de tennis couvert où se trouve le conteneur de collecte.

Heures d'ouverture: les heures auxquelles le site est accessible pour vider le conteneur.

Parties:

Renewaball bv (ci-après: 'Renewaball') et

Nom lieu (nom entité légale):

Adresse:

Code postal/Localité:

Téléphone:

Personne de contact:

Numéro de portable personne de contact:

Email personne de contact:

Heures d'ouverture:

Considérant que:

- a. Renewaball propose un service permettant à Renewaball de récupérer des balles de tennis et de padel usagées à partir de sites de tennis pour être recyclées en e. a. nouvelles balles de tennis et de padel. ('Renewaballs')
- b. Ce service est offert dans le but de le faire régulièrement et fréquemment
- c. Le site souhaite collaborer avec la balle de tennis circulaire en permettant à ses membres/joueurs de mettre à la disposition de Renewaball leurs balles de tennis usagées grâce au placement d'un conteneur de collecte,

Convient de ce qui suit:

1. Placement

- a. Renewaball place un conteneur de collecte sur le site, accessible aux membres/joueurs, de préférence à l'intérieur, à un endroit bien visible.
- b. Le conteneur de collecte est et reste propriété de Renewaball.

2. Collecte

- a. Le conteneur de collecte est uniquement utilisé pour collecter des balles de tennis et de padel (usagées).
- b. On peut jeter des balles de tennis de toutes les marques, de toute sorte/qualité, de toute couleur dans le conteneur de collecte. On peut aussi y mettre des balles de padel.
- c. On ne peut pas prendre des balles dans le conteneur de collecte

3. Ramassage/vidange

- a. Renewaball vient vider le conteneur (s'il est rempli) sur demande sur le site, pendant les heures d'ouverture du site comme indiqué ci-dessus.
- b. Le site veille à être ouvert. En concertation avec Renewaball, on peut utiliser d'autres moments. Si Renewaball vient faire un ramassage pendant les heures communiquées et que le site n'est pas accessible, le coût d'un trajet inutile (€ XX - prix à déterminer) peut être facturé.

4. Dommages

- a. Le site prend soit de manière raisonnable du conteneur.
- b. Le conteneur de collecte peut résister aux chocs.
- c. En cas de dommages au conteneur ou à son contenu, le site en informe immédiatement Renewaball.
- d. Les dommages au conteneur de collecte, attribués à la négligence par le site, peuvent être réparés sur le site.
- e. On peut seulement jeter des balles de tennis et des balles de padel dans le conteneur de collecte. Tout autre objet que lesdites balles de tennis ou de padel qui se retrouve dans le conteneur de collecte (glace au chocolat, mayonnaise, sachets avec déjections canines) peuvent rendre le contenu impropre au recyclage. L'élimination/tri/nettoyage de tout ce qui n'est pas des balles de tennis peut entraîner des frais qui sont spécifiés par Renewaball et qui sont payés par le site.

5. Coût du placement du conteneur de collecte

- a. Le coût total du conteneur, du placement (ensemble € XXX,XX - prix à déterminer) et le ramassage unique et le traitement du contenu (€ XX,XX - prix à déterminer) sont supportés par Renewaball jusque fin 2022. ABN AMRO le permet en le sponsorisant.
- b. Le coût de la seconde et des autres ramassages sont facturés au site.
- c. Les frais de ramassage s'élèvent à € XX,XX TVAC (prix à déterminer) par ramassage.



- d. Pour ce montant, Renewaball se déplace, emporte les balles, les trie et les déchiquète et les transforme en matière première pour produits de recyclage. Renewaball se charge ensuite effectivement du recyclage des balles collectées. Les balles lancées dans le conteneur de collecte ne finissent pas en décharge ou dans un incinérateur mais sont entièrement réutilisées.

6. Durée de ce contrat

- a. Ce contrat prend effet avec l'intention réciproque d'une collecte permanente et répétée.
- b. Ce contrat est valable jusqu'à son annulation. C'est possible pour les deux parties, à tout moment et sans en donner les raisons. La condition de la résiliation du contrat est que toutes les factures émises aient été payées.
- c. En cas de résiliation, le site fournit son concours à Renewaball pour venir chercher le conteneur à cette date ou aux alentours de celle-ci.

Pour accord

Les représentants légaux de:

signature Renewaball bv

Signature Lieu

Marc Rouffaer
directeur

nom:
fonction:

date

date: